

# Photographe

RNCP653 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                             |
|-------------------------|---------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 3                                    |
| Sigle                   | CAP — Certificat d'aptitude professionnelle |
| Code(s) NSF             | 323                                         |
| Code(s) ROME            | E1201, E1203                                |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                     |

## Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du CAP photographe maîtrise la prise de vue argentique et numérique et le traitement des images. Il effectue des travaux de prises de vue, de la photo d'identité au reportage, en passant par les prises de vue d'un objet technique en trois dimensions, les prises de vue publicitaire de type catalogue ou d'après maquette.

En laboratoire, il sait réaliser les travaux de développement et tirage, en noir et blanc ou en couleur, en fonction du résultat souhaité.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Photographie (secteur artisanal et grandes entreprises)

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Photographe

### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                             |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Élevée (4/5)                                                                                |
| Facteurs principaux                 | Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique |
| Salaire médian (mensuel)            | 1 800 €                                                                                     |

|                                   |                                                                                             |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Familles professionnelles (FAP)   | F2X30 — Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'imprimerie · tension 4/5 (Élevée)  |
| Projets de recrutement (BMO 2026) | 1 905                                                                                       |
| Jugés difficiles à recruter       | 57 %                                                                                        |
| Emplois saisonniers               | 26 %                                                                                        |
| Familles professionnelles (FAP)   | F2X30 — Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'imprimerie<br>U1X81 — Photographes |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;

- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

## Pour plus d'informations

### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/653/>